

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Newsletter DF I+D 1/2014

Mesdames, Messieurs,
Chères formatrices, chers formateurs,

Nous avons le plaisir de vous adresser quelques informations sur

- la révision du plan de formation
- la recherche d'experts pour la procédure de qualification 2015

I. Révision du plan de formation des AID

1. Aspects formels

Adopté le 30 octobre 2014, le plan de formation révisé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il s'applique aux personnes qui débiteront leur formation initiale en août 2015 et passeront donc la procédure de qualification au printemps 2018, conformément aux nouvelles dispositions.

A noter: les personnes qui ont commencé leur formation initiale en 2014 et en 2013 poursuivent leur formation sur la base du plan de formation actuel et seront soumises à une évaluation selon ce plan de formation.

2. Aperçu des changements matériels

2.1. Compétences méthodologiques et sociales

- Aucune modification.

2.2. Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs

- Objectif général 1: Acquisition et prise en charge
Plusieurs petites modifications ont été apportées et des objectifs évaluateurs supplémentaires ont été formulés.
- Objectif général 2: Catalogage, inventaire et classement
Des petites modifications ont été introduites. Il a été tenu compte de la tendance consistant aujourd'hui à se limiter à reprendre des données, sans en refaire complètement l'analyse documentaire.
- Objectif général 3: Conditionnement et préservation
Cet objectif a été restructuré et quelques légères modifications y ont été apportées.

- Objectif général 4: Techniques d'information et de reproduction
L'intitulé de cet objectif est nouveau, de même que les contenus qui y sont associés. Ces derniers ont été complètement reformulés et actualisés pour tenir compte de la communication au moyen des réseaux sociaux et de l'Internet.
- Objectif général 5: Communication interne et externe
Quelques petites modifications ont été introduites, notamment le terme «médiation informationnelle et culturelle» pour lequel un objectif évaluateur a également été formulé.
- Objectif général 6: Relations aux usagers
Aucune modification.
- Objectif général 7: Recherche
Les objectifs évaluateurs relevant de cet objectif général ont été nouvellement structurés pour suivre le déroulement d'une recherche.
- Objectif général 8: Information et culture
Un nouvel objectif général relevant de l'information et de la culture comprend les exigences de culture générale au sens large. La notion de «capacité à s'orienter» n'a pas réussi à s'établir et a été abandonnée. L'éthique professionnelle et l'histoire des médias sont désormais associées à un objectif évaluateur.
- Objectif général 9: Administration
Quelques actualisations et précisions ont été intégrées.

2.3. Tableau des périodes d'enseignement de l'école professionnelle

- Le tableau des périodes d'enseignement n'a subi aucune modification; en revanche la désignation des domaines d'enseignement a changé.

2.4. Cours interentreprises

- Le volume de 15 jours pour le cours interentreprises «Cataloguer» n'a pas changé mais les journées sont désormais réparties sur les trois années de formation initiale. Le long CIE 1 est ainsi réduit à 5 jours, suivi dès la 2^{ème} année de formation initiale d'un nouvel apport consacré au catalogage.
- Le cours interentreprises «Relations aux usagers» a été anticipé au 2^{ème} semestre et comprend un jour supplémentaire consacré à la médiation informationnelle et culturelle.
- Le cours interentreprises «Acquisition et prise en charge» a été supprimé.
- Les autres cours interentreprises n'ont subi aucune modification. Cela porte à 29 le nombre total de jours CIE, soit un de moins que selon l'ancien plan de formation.

2.5. Procédure de qualification

- Le travail pratique selon le nouveau plan de formation durera une demi-heure de moins. Il faut vérifier 6 des 9 objectifs généraux disponibles.
- L'examen des connaissances professionnelles a été raccourci d'une heure.

- La bureautique ne fera plus l'objet d'un examen à la fin de la formation initiale. La note d'expérience de la première année de formation professionnelle initiale sera prise en compte pour le calcul de la note finale.
- De même, les connaissances en langues étrangères ne seront plus examinées dans le cadre de la procédure de qualification à la fin de la formation initiale. Les notes d'expérience seront prises en compte pour la procédure de qualification.
- Avec l'examen oral de 15 minutes, les questions juridiques ont acquis un poids sans commune mesure avec les 40 leçons enseignées. Désormais cet examen tombe.

2.6. Dossier de formation

Le dossier de formation sera revu par le groupe de travail «Entreprises» qui a révisé les objectifs évaluateurs d'entreprises du plan de formation. Andrea Betschart accueille volontiers toutes les suggestions des entreprises sur le dossier de formation. Veuillez les transmettre si possible d'ici au 26 novembre 2014.

2.7. Adaptation des documents

La révision du plan de formation sera suivie de l'adaptation de toute une série de documents que vous trouverez sur notre site Internet selon le calendrier ci-dessous:

Ordonnance sur la formation professionnelle	à partir du 1 ^{er} janvier 2015
Plan de formation	à partir du 1 ^{er} janvier 2015
Exigences minimales requises pour les entreprises formatrices	à partir du 1 ^{er} janvier 2015
Planification semestres	à partir du 1 ^{er} janvier 2015
Règlement CIE	à partir du 1 ^{er} janvier 2015
Dossier de formation	à partir du 1 ^{er} avril 2015
Programmes école professionnelle	à partir du 1 ^{er} juillet 2015
Programmes CIE	à partir du 1 ^{er} juillet 2015
Directives relatives à la procédure de qualification	à partir du 1 ^{er} juillet 2015

2.8. Information

Les rencontres des formateurs et formatrices en mars/avril 2015 dureront une demi-journée et seront consacrées essentiellement au nouveau dossier de formation et au travail avec le plan de formation révisé. Nous souhaitons à cette occasion vous présenter en particulier les nouveautés et vous montrer des exemples de mise en œuvre dans les entreprises. Nous aborderons également la procédure de qualification et ses répercussions sur la formation en entreprise. Vous recevrez par ailleurs des suggestions sur la manière dont vous pourrez intégrer dans la pratique professionnelle de vos apprenti-e-s les compétences acquises sur les deux autres lieux de formation (école professionnelle et CIE).

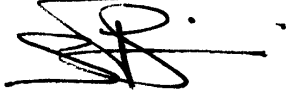
Rencontre des formateurs – BE:	24 mars 2015
Rencontre des formateurs – ZH:	14 avril 2015
Rencontre des formateurs – Romandie:	sera communiqué
Rencontre des formateurs – Tessin:	sera communiqué

II. Recherche d'expertes et d'experts d'examen pour la procédure de qualification 2015

Le nombre de personnes qui suivent une formation d'AID ne cesse d'augmenter. Nous avons donc besoin d'experts supplémentaires pour noter les travaux pratiques dans l'entreprise formatrice, tout particulièrement pour les domaines «Archives» et «Documentation». Agir en qualité d'expert ou d'experte aux examens est un enrichissement et un élargissement de compétences. Saisissez cette occasion et mettez votre expérience ainsi que votre savoir au service de votre profession! Si cette activité vous intéresse, prenez contact avec la Délégation à la formation ou avec le chef expert compétent.

Meilleures salutations

Délégation à la formation Information et Documentation



Sven Sievi
Directeur